

[1] Note méthodologique relative à l'évaluation adoptée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Note méthodologique relative à l'évaluation des politiques publiques liées au secteur de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles :

Enseignements issus de l'évaluation des dispositifs particuliers prévus par le décret du 26 mars 2009 relatif aux organisations de Jeunesse

En vertu de l'article 76 du décret du 26 mars 2009, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse a procédé en 2013-2014 à l'évaluation des dispositifs particuliers des organisations de jeunesse, en association avec la Commission consultative des organisations de jeunesse. En vue d'optimiser la réalisation des prochaines évaluations à mener au sein du secteur de la jeunesse, l'Observatoire a tenu à consigner quelques enseignements majeurs issus de cette expérience.

1. L'évaluation doit clairement être **dissociée du contrôle** exercé pour l'agrément et le subventionnement des associations. Il faut limiter au maximum les facteurs de confusion, qu'ils soient temporels (concomitance des calendriers) ou personnels (en fonction des acteurs en charge de l'évaluation), et ce à chaque étape du processus. Les informations récoltées dans le cadre de l'évaluation ne doivent pas être utilisées dans le cadre du contrôle et réciproquement, sauf avec le consentement exprès des acteurs. Cette distinction s'avère cruciale pour assurer la liberté de parole des acteurs.
2. L'évaluation doit être **participative et pluraliste**, en associant l'ensemble des protagonistes : organisations de jeunesse, fédérations, administrations, inspection, cabi-

net... Au plus tôt ces acteurs seront impliqués, au plus ils adhéreront à la démarche et porteront ses résultats. Ils doivent être informés du travail à chaque étape, dans un souci de transparence, et pouvoir participer aux décisions méthodologiques. La mise sur pied d'un « comité de pilotage » pluraliste de l'évaluation s'avère une modalité pratique efficace pour veiller à l'implication des acteurs dans la direction du processus. Il est cependant nécessaire de réfléchir à des incitants pour s'assurer de leur présence et de leur participation. Prévoir parallèlement une structure opérationnelle restreinte permet une plus grande réactivité et une mobilisation accrue de quelques acteurs, à leur tour relais du projet.

3. Afin de ne pas induire de craintes quant à l'objectivité des évaluateurs, il est préférable d'éviter la définition d'hypothèses *a priori*, comme c'est fréquemment le cas dans une démarche de recherches. Il appartient au comité de pilotage pluraliste de se mettre **d'accord sur les questions à poser** dans le cadre de l'évaluation, tout en acceptant corollairement un espace d'incertitude quant aux réponses qui seront obtenues.
4. L'évaluation gagne à utiliser des **méthodes tant quantitatives que qualitatives**, car celles-ci s'enrichissent mutuellement et permettent une bonne compréhension globale des enjeux individuels et collectifs. Pour la récolte de données quantitatives, le recours au questionnaire en ligne s'est révélé très satisfaisant. Il pourrait être étayé pour recueillir des informations plus précises et plus systématiques, notamment sur les publics touchés. Pour la récolte de données qualitatives, l'organisation de focus groups permet de donner la parole aux organisations de manière collective et dialogique, ce qui a produit des résultats fort riches. Cette technique pourrait éventuellement être élargie à d'autres protagonistes.
5. Des **apports d'information complémentaires** sont à envisager si l'on souhaite dépasser le caractère purement

déclaratif des données collectées : données disponibles au service jeunesse ou au sein des associations, rapports d'inspection (moyennant accord exprès des associations), etc.

6. L'évaluation doit se dérouler dans un **déla**i raisonnable, qui permet une certaine souplesse aux évaluateurs ainsi qu'un travail serein. Il est important de prévoir un délai suffisant pour que les organisations répondent aux questionnaires, pour les informer des dates des focus groups ou encore pour permettre au comité de pilotage de prendre connaissance de l'avancée des travaux. Cependant, le calendrier ne doit pas non plus être trop étendu pour éviter l'essoufflement ou le désintérêt des acteurs, voire l'obsolescence des résultats.
7. Les résultats de l'évaluation doivent être **largement diffusés**, à l'ensemble des associations ayant pris part à l'évaluation et à tous les acteurs impliqués a minima. Il est important de réfléchir aux modalités et au contexte d'une communication proactive du rapport, pour que le cadre de diffusion favorise au mieux la mise en débat et la réflexivité au sein du secteur. Le rapport sera publié et disponible pour le grand public.
8. Le processus d'évaluation devra être lui-même **évalué** par l'ensemble des participants, pour alimenter de ses enseignements l'évaluation suivante. La présente note est rédigée avant que cette méta-évaluation n'ait été réalisée : il conviendra donc de la compléter par la suite, pour prendre en considération les éléments amenés par tous les protagonistes.
9. Les évaluations menées au sein de secteur de la jeunesse sont menées principalement par le truchement des organisations de jeunesse et de leurs fédérations. Il convient cependant de rappeler que celles-ci interviennent à titre d'intermédiaires, les bénéficiaires finaux des politiques de jeunesse étant bien évidemment les **jeunes** eux-mêmes. Leur intégration dans le processus d'évaluation doit donc être davantage investiguée, malgré la difficulté de la tâche, pour s'assurer qu'ils restent bel et bien au cœur de la démarche.